

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2020/04/06
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Alain Daigle - M. Germain Martin

M. Alain Brochu - M. Charles Audet - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucun.

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Communautaire et social (Alain Daigle)	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Procès-verbal du 11 mars 2020.

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil des « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Demande d'appui à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour un décret servant à officialiser la « Journée nationale du travail invisible ».

9.2 Demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme Fonds culturel.

9.3 Engagement de M. Patrick Giroux à titre de pompier volontaire au Service de sécurité incendie.

9.4 Autorisation de paiement aux Immeubles CGF 2019 inc. dans le cadre du programme d'aide à la revitalisation des façades pour l'immeuble situé au 764 avenue Champlain.

9.5 Autorisation de paiement au ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020.

9.6 Demande d'aide financière de l'Harmonie de Disraeli inc. pour les activités de l'année 2020.

9.7 Dépôt des travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 de la Ville de Disraeli.

- 9.8 Autorisation à CIMA+ pour présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques dans le cadre du projet de la TECQ 2019-2024.
- 9.9 Autorisation de paiement à Raymond Chabot Grant Thornton pour les honoraires professionnels pour la préparation des audits 2019.
- 9.10 Appui à Cogeco dans sa demande de subvention auprès du CRTC.
- 9.11 Acceptation du budget amendé de l'Office d'Habitation des Appalaches pour l'année 2019.
- 9.12 Acceptation du budget de l'Office d'Habitation des Appalaches pour l'année 2020.

10.- URBANISME

Aucun

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 .
- 11.2 .
- 11.3 .

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les citoyens à poser des questions
- 12.2 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

**Séance du
6 avril 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue à huis clos aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le lundi 6 avril 2020, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu et M. Charles Audet, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

M. Rock Rousseau est absent à cette rencontre.

1.- ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04-2020-103 Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 9.12.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04-2020-104 Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 9 mars 2020 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- **CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance**

Aucun

5.- **RAPPORT DES COMITÉS**

- | | | | |
|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 5.1 Voirie (Germain Martin) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.4 Tourisme (Charles Audet) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.5 Culture (Juliette Jalbert) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.3 Incendie (Rock Rousseau) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.6 Communautaire et social (Alain Daigle) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | | 5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert) | <input checked="" type="checkbox"/> |

Les rapports sont ou ont été remis aux membres.

6.- **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.**

- 6.1 Procès-verbal du 11 mars 2020.

7.- **TRÉSORERIE**

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

04-2020-105

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

8.- **PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

04-2020-106

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

QUE ce Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 mars 2020, totalisant 186 273.36 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.- **ADMINISTRATION**

- 9.1 **Demande d'appui à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) pour un décret servant à officialiser la « Journée nationale du travail invisible ».**

CONSIDÉRANT QUE l'AFÉAS tient depuis l'année 2001 une Journée de sensibilisation à la population de l'importance du travail invisible et de son partage équitable au sein de la famille et de la société;

CONSIDÉRANT QUE l'AFÉAS se préoccupe des impacts du travail invisible sur la condition de vie des femmes et de leurs proches;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les dirigeants de la Ville de Disraeli de reconnaître ce travail au niveau national;

04-2020-107

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Disraeli appuie les démarches de l'AFÉAS de faire reconnaître le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme Fonds culturel.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli en collaboration avec le Réseau culture du secteur Sud désire organiser une conférence d'information afin de sensibiliser les représentants municipaux et culturels de l'importance de la culture comme facteur de cohésion social dans une communauté;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre met en valeur cinq (5) artistes et organismes du secteur sud de la MRC des Appalaches qui se sont démarqués par leur travail culturel et leur rayonnement;

En conséquence, il est,

04-2020-108

PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Et résolu,

Que le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du programme Fonds culturel.

Que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli la demande d'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Engagement de M. Patrick Giroux à titre de pompier volontaire au Service de sécurité incendie.**

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Giroux désire faire partie du Service de la prévention des incendies à titre de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Giroux possède déjà sa formation comme Pompier 1;

En conséquence, il est,

04-2020-109

PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE

APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

Et résolu,

Que le Conseil engage M. Patrick Giroux à titre de pompier volontaire au Service de sécurité incendie de la Ville de Disraeli;

Que les conditions de travail de M. Giroux sont celles que l'on retrouve dans l'entente de travail des pompiers volontaires de la Ville de Disraeli.

Que M. Giroux devra nous fournir un bilan médical lorsque le contexte le permettra considérant la problématique qui sévit actuellement du COVID-19.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Autorisation de paiement aux Immeubles CGF 2019 inc. dans le cadre du programme d'aide à la revitalisation des façades pour l'immeuble situé au 764 avenue Champlain.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain situé au 764, avenue Champlain a procédé à la construction d'un nouveau bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés en fonction de l'esquisse autorisée par la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont conformes aux normes et exigences du programme d'aide à la revitalisation, mais également autorisé par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas encore réalisé l'aménagement paysager pour son projet d'ensemble;

04-2020-110

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

Que le Conseil demande qu'une inspection finale soit réalisée par le responsable du Service d'urbanisme pour s'assurer de la conformité du projet.

Qu'advenant le projet conforme, la Ville autorise le versement de l'aide financière en deux (2) versements comme suit :

- a) Un premier versement immédiatement au montant de 12 500 \$ pour couvrir une partie des dépenses suivantes :
- | | |
|---|-----------|
| → Aide financière pour l'esquisse : | 500 \$ |
| → Aide financière pour la façade principale : | 10 000 \$ |
| → Aide financière pour l'enseigne : | 2 000 \$ |
- b) Un deuxième versement au montant de 2 500 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager sous les conditions suivantes :
- Avoir déposé le projet d'aménagement au Service de l'urbanisme pour approbation.
 - Avoir réalisé le projet d'aménagement au plus tard le 1^{er} septembre 2020.
 - Avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives demandées avant le 30 septembre 2020 pour pouvoir obtenir l'aide financière de 2 500 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Autorisation de paiement au ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020.**

04-2020-111

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil autorise le paiement au ministère des Finances au montant de 136 710 \$ pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020.

Que ce paiement soit fait en deux (2) versements égaux aux dates suivantes :

- Le 30 juin 2020 : 68 355 \$
- Le 31 octobre 2020 : 68 355 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Demande d'aide financière de l'Harmonie de Disraeli inc. pour les activités de l'année 2020.**

CONSIDÉRANT QUE l'Harmonie de Disraeli a fait une demande d'aide financière pour leurs activités de l'année 2020;

En conséquence, il est,

04-2020-112

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

Que le Conseil octroie un montant de 900 \$ comme aide financière à l'Harmonie de Disraeli pour leurs activités de l'année 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Dépôt des travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 de la Ville de Disraeli.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est,

04-2020-113

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

Que la Ville de Disraeli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Disraeli s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no _____ ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 **Autorisation à CIMA+ pour présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques dans le cadre du projet de la TECQ 2019-2024.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire procéder à la mise aux normes de ses stations de pompage;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement l'obtention d'un certificat d'autorisation au préalable est obligatoire avant d'effectuer les travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater notre firme d'ingénieur pour soumettre et présenter tout engagement en lien avec cette demande;

04-2020-114

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que la Ville mandate la firme-conseil CIMA+ à soumettre cette demande et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que la Ville confirme son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que la Ville confirme son engagement à respecter les exigences de rejet de débordement à mettre en œuvre le programme de suivi, de transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC et d'effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompes et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MELCC.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 **Autorisation de paiement à Raymond Chabot Grant Thornton pour les honoraires professionnels pour la préparation des audits 2019.**

04-2020-115

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 9 198.00 \$ taxes incluses pour les audits de l'année 2019, facture numéro 1 du décompte progressif.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Appui à Cogeco dans sa demande de subvention auprès du CRTC.**

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé « Internet large bande ») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informés, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches, et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subventions *Québec Haut Débit* en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à *Québec Haut Débit* et que le ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au *Fonds pour large bande* du CRTC;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020;

04-2020-116

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
et résolu,**

Que la Ville de Disraeli salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région.

Que la Ville de Disraeli appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la Municipalité et de tous les concitoyens.

Que la Ville de Disraeli encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer le projet déposé par Cogeco Connexion afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 **Acceptation du budget amendé de l'Office d'Habitation des Appalaches pour l'année 2019.**

04-2020-117

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
et résolu,**

Que le Conseil municipal de la Ville de Disraeli accepte les budgets amendés de l'Office d'Habitation des Appalaches pour l'année 2019 qui

prévoit une contribution de l'ensemble des municipalités participantes de 103 890 \$ et dont la part de la Ville est de 7 387 \$ pour le parc immobilier situé sur son territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 **Acceptation du budget de l'Office d'Habitation des Appalaches pour l'année 2020.**

04-2020-118

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
et résolu,**

Que le Conseil municipal de la Ville de Disraeli accepte le budget de l'année 2020 de l'Office d'Habitation des Appalaches qui prévoit une contribution pour l'ensemble des municipalités participantes de 66 339 \$ et dont la part de la Ville de Disraeli est de 6 277 \$ pour le parc immobilier situé sur son territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- **URBANISME**

Aucun

11.- **AUTRES SUJETS**

11.1 .
11.2 .

12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.1 Le maire invite les citoyens à poser des questions.
12.2 Le maire invite les membres du conseil à poser leurs questions.

13 &14.- CLÔTURE & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

04-2020-119

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 19h35.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé tout un chacun des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Jacques Lessard, maire

Patrice Bissonnette, Dir. Gén. /Sec.-trés.
